



COMMISSION DU DISTRICT DE L'ARBITRAGE

GUIDE DE L'ARBITRE

SAISON 2025/2026

MIS À JOUR AU 31 AOUT 2025

Coordonnées et Attributions des Membres de la CDA

Yann AUGÉ

Président

Organisation Générale - Responsable Equipe Technique Départementale en Arbitrage (ETDA- Responsable Cap Ligue - Désignation Matches amicaux et tournois St Omer

06.32.41.01.38 - Mail: yauge@cotedopale.fff.fr

Pierre DESFACHELLES

Vice-Président

Vérification des Observations centraux – Pôle Formation et Stage - Cap Ligue – Intérim Présidence

① 03.21.83.29.09 – 06.74.19.62.77 - Mail : pierre.desfachelles@orange.fr

Freddy PLAYE

Secrétaire Général

Suivi administratif des arbitres (Adresse, Tél, Mail ...) – Rédaction notes, documents administratifs et PV de la CDA - Envoi des Différents documents rédigés aux arbitres, membres de CDA, et observateurs- Demande d'explication suite sollicitation District à la suite d'absence à match.

06.61.84.70.92- Mail : fplaye@cotedopale.fff.fr

Patrick QUENIART

Secrétaire Technique

Convocation des arbitres aux différents rassemblements – Suivi des excusés et des absences aux rassemblements – Compilation et envoi des notes aux arbitres et à la CDA - Matches amicaux et tournois Boulogne/mer - Responsable du Pôle Assistant - Gestion des stocks CDA – Cap Ligue

Gestion des indemnités d'arbitrage - Changement de RIB es-qualité de Trésorier du district

Mail : pqueniart@cotedopale.fff.fr

Laurent COTE

Désignations SENIORS

Mise à jour Foot2000 SENIORS (données indisponibilités, compétitions autorisées, modalité de désignations) Gestion des Certificats Médicaux - Cap Ligue

06.80.12.35.33 - Mail : lcote@cotedopale.fff.fr

William VIMEUX

Désignations JEUNES

Mise à jour Foot2000 JAD (données indisponibilités, compétitions autorisées, modalité de désignation) – Certificats Médicaux - Responsable FIA - Responsable du Pôle Espoir

06.60.60.27.70 - Mail : wvimeux@cotedopale.fff.fr

Claude DELOUX

Désignations FUTSAL

Mise à jour Foot2000 Futsal (données indisponibilités, compétitions autorisées, modalité de désignations) - Demande d'explication suite sollicitation du District concernant les rapports de Discipline (toutes compétitions) ou des manquements sur les feuilles de matches (score, ...)

① 03.21.95.99.73 – 06.82.33.58.17 - Mail : cdeloux@cotedopale.fff.fr

Gauthier SAUVAGE

Responsable POLE JEUNE

Responsable du pôle Jeunes Arbitres et Très Jeunes Arbitres – Responsable des Féminines

Désignation des observations Seniors, Jeunes, Assistants

Gestion des problématiques d'accès My FFF

06.64.10.09.06 - Mail : gsauvage@cotedopale.fff.fr

Francis FRAMMERY

Représentant Elu / Pôle Recrutement

Responsable de l'Organisation des sessions de recrutement – Désignation Match Amicaux et Tournois secteur Canche-Authie – Désignation des accompagnateurs - Représentation CDA à la Commission Appel

☎ : 03.21.86.02.57 – 06.87.54.24.20 - Mail : fframmary@cotedopale.fff.fr

Autres Attributions au sein de la CDA

Claude AGNES

Suivi Psychologique des Arbitres et Suivi des Blessures

06.26.51.91.41 Mail : cagnes@cotedopale.fff.fr

Dominique HARY

Membre du Comité directeur

06.70.25.37.88 - Mail : dhary@cotedopale.fff.fr

Lionel CARPENTIER

Personne de club n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage

07.77.78.81.91 - Mail : lionel.carpentier@free.fr

Constantin DECROOCQ

Pôle Jeunes Arbitres – Pôle Espoir

06.34.84.28.32 - Mail : tintindrcq@gmail.com

Luka MERLEN

Pôle Jeunes Arbitres – Pôle Espoir

07.89.30.65.83 - Mail : lukaarbitre05@outlook.fr

Philippe MORIN de la MARE

Désignation Matches amicaux et tournois Calais - Gestion de la permanence

06.68.43.70.52 - Mail : patricia.mdlm@wanadoo.fr

Eric PICOT

Représentant des éducateurs

06.71.79.68.52 - Mail : eric-picot@hotmail.fr



Bureau Administratif

Président : M Yann AUGE.

Vice-Président : M Pierre DESFACHELLES.

Secrétaire Administratif : M Freddy PLAYE

Membres : MM Claude AGNES – Laurent COTE - Claude DELOUX – Francis FRAMMERY - Gauthier SAUVAGE - William VIMEUX

Equipe Technique Départementale en Arbitrage

Responsable : M Yann AUGE

Responsable Adjoint : M Pierre DESFACHELLES

Secrétaire Technique : M Laurent COTE

Membres : MM Claude DELOUX – Francis FRAMMERY – Luka MERLEN - Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE – Thomas VANDENBOSSCHE – William VIMEUX

Consultants : Les arbitres de Ligue et membres de CDA si besoin

Equipe Technique Formation Initiale en Arbitrage

Responsables : William VIMEUX et Francis FRAMMERY

Formateurs : MM Yann AUGE – Florian BARNE – Laurent COTE – Claude DELOUX – Jérôme KOLWALCZUK – Philippe MORIN DE LA MARE – Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE – Thomas VANDENBOSSCHE –

Consultant : M Kévin VERBRUGGHE (CDFA).

Section Jeunes Arbitres

Secrétaire / Animateur : M William VIMEUX

Membres : MM Yann AUGÉ — Laurent COTE - Pierre DESFACHELLES — Francis FRAMMERY — Luka MERLEN - Patrick QUENIART — Gauthier SAUVAGE

Section Formation et Stages

Liste des Observateurs et Examineurs

Observateurs Arbitres : Mme Doris QUENIART - MM Claude AGNES - Yann AUGÉ - Patrick BAILLEUL - Florian BARNE - Grégory BEN (futsal) - Reynald BONVOISIN (futsal) - Olivier BOURGEOIS - Mathieu BOURNISSEN - Emmanuel BRIOIS - Ludovic BRUTEL - Laurent COTE - Constantin DECROOCQ - Charles DELADIENNEE - Claude DELOUX - Laurent DELPLANQUE - Pierre DESFACHELLES - Christophe DHIEUX - Ludovic DUCROCQ - Fabien FORGET - Francis FRAMMERY - René GOLIOT - Sébastien GOLLIOT - Jérôme KOWALCZUK - Djamal MAKHLOUF - Sébastien MASSON - Luka MERLEN - Jean-Pierre PENIN - Olivier PIGNON — Hervé PILLE (futsal) - Freddy PLAYE - Aurélien PORTEMONT - Patrick QUENIART - Florent SAILLY - Gauthier SAUVAGE - Florian SOLTYSIAK (futsal) - Johan SUZANNE - Daniel SORET - Sébastien VARLET - William VIMEUX
Alain CHARLES (assistant) — Ludovic EVRARD — Jean-Louis KERJEAN — Benjamin MIGNIEN - Philippe MORIN DE LA MARE - Christopher PARKE

Observateurs stagiaires : MM Grégory BERNARD — Jean-Baptiste FRAMERY

Section Désignations

Compétitions « Seniors » : Laurent COTE

Niveau de Désignations :

☐ La C.D.A.C.O. désigne les arbitres pour :

- Les Championnats de District
- Les Coupes de District
- La Coupe de France jusqu'au 2^o tour
- Les Championnats féminins de Ligue et District (à 11, à 9, à 8 et à 7)

☐ La C.D.A.C.O. désigne les arbitres assistants pour :

- Les Championnats de Ligue R2 (un) et R3
- La Coupe de France jusqu'au 3^o tour
- Les Championnats et Coupes de District

Compétitions « Jeunes » : William VIMEUX

Les Jeunes Arbitres doivent envoyer à Laurent COTE **ET** à William VIMEUX leurs éventuelles indisponibilités via My FFF ou par mail.

Niveau de Désignations :

- *La C.D.A.C.O. désigne les arbitres pour :*
 - *Les Championnats de Ligue U17R2-U16R2-U15R1-U15R2-U14Ligue*
 - *Les Championnats de District U19 à U13*
 - *La Coupe Gambardella jusqu'au 2^o tour*
 - *Les Coupes de la Ligue*
 - *Les Coupes de district*
- *La C.D.A.C.O. désigne les arbitres assistants pour :*
 - *La Coupe Gambardella jusqu'au 5^e Tour*
 - *Le championnat de Ligue U18R1*

Désignations Matches AMICAUX et Tournois

La C.D.A. désigne les arbitres des tournois sur le secteur de la Côte d'Opale ainsi que les arbitres pour les matches amicaux déclarés auprès du district (équipe de niveau district) ou de la Ligue (équipe de niveau Ligue), avec dérogation de la CRA.

Ces désignations seront effectuées par mail ou par téléphone par Yann AUGÉ, Laurent COTÉ, William VIMEUX, Francis FRAMMERY (Canche Authie), Philippe MORIN DE LA MARE (Calais), Patrick QUENIART (Boulogne) ou Yann AUGÉ (Saint – Omer).

En aucun cas, votre Président de club (votre club) peut vous convoquer !!!!

Ci-dessous la tarification des matches amicaux quand vous êtes désigné par une des personnes ci-dessus :

Niveau le plus élevé des équipes	Arbitre central ou second arbitre autorisé	Assistants autorisés	Arbitre centre	Arbitre Assistant ou second arbitre
Ligue / D1	Ligue – D1	Ligue – D1 – D2 – D3 – AD1 – AD2 – JAD1	50.00 €	35.00 €
D2 / D3	Ligue – D1 – D2 – D3	Plus de 15 ans	45.00 €	30.00 €
D4 à D7	Tous (Majeur)	Plus de 15 ans	35.00 €	30.00 €
Jeunes Ligue	Ligue – D1 – D2 – ESPOIR - JAD1	Ligue – D1 – D2 – ESPOIR - JAD1	30.00 €	20.00 €
Jeunes	Tous	Tous	30.00 €	20.00 €
Futsal Ligue	Ligue - Futsal 1	Ligue - Futsal 1	45.00 €	45.00 €
Futsal INTER1	Ligue - Futsal 1	Ligue - Futsal 1	40.00 €	40.00 €
Futsal INTER2 – District	Futsal	Futsal	30.00 €	30.00 €

Adopté par le Comité Directeur en date du 26 septembre 2023.

En résumé...

Un arbitre n'est pas autorisé à diriger une rencontre amicale sans autorisation de la C.D.A.

Arbitre Agressé... Comment réagir ?

Lorsqu'un arbitre est victime d'une agression de la part d'un joueur ou de toute autre personne, pendant la rencontre, après le match dans l'enceinte du stade ou lorsqu'il quitte le stade pour rejoindre le véhicule, il y a lieu d'agir de la manière suivante :

1- Essayer d'identifier le coupable ou de prendre en compte tous les éléments qui permettront de le retrouver. **Si le fait se produit pendant le match, celui-ci DOIT ETRE arrêté.** 2- Si nécessaire, et dans le cas où votre sécurité est mise en danger, demander aux dirigeants du club local d'appeler l'autorité de police ou de Gendarmerie. A défaut, si vous possédez un portable, appelez directement le 17.

3- Prendre contact, dès que possible, avec Yann AUGÉ, pour relater les faits.

4- Le dépôt de Plainte : Il peut se faire auprès de l'autorité de police ou de gendarmerie locale ; à défaut, celle de votre localité.

Le motif de ce dépôt de plainte sera : **« Violences volontaires à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public » - Art 221-4 et suivants du Code Pénal**

En principe, la personne chargée de recevoir la plainte ne peut refuser de mentionner cet élément. Si toutefois, cela devait se confirmer, deux solutions possibles :

--- Lui présenter l'article du Code du Sport suivant :

Article L.223-2 du Code du Sport : Mission de service public (Loi n° 2006-1294 du 23 Octobre 2006),

Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13, et 433-3 du Code Pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.

—A défaut, écrire au Procureur de la République en demandant la requalification des faits et la prise en compte cette notion de «mission de service public». (par lettre recommandée avec accusé de réception)

Pensez à joindre avec votre rapport :

- ☐ Document relatant le dépôt de plainte,
Une copie de votre dépôt de plainte doit vous être remise. On ne peut vous refuser la délivrance de ce document. (Article 15-3 du Code de Procédure Pénale)
- ☐ Photo(s) si agression physique,
- ☐ Certificat médical avec ou sans I.T.T
- ☐ (Attention le rapport d'expertise rédigé par un médecin légiste ne vous sera pas remis mais joint à votre plainte, inutile d'en demander copie)
- ☐ Nom, prénom et qualité des éventuels témoins

Arbitre ou Assistant blessé...

(Hors cas d'agression où le match est ARRETE)

Rencontre en Trio ou Duo Officiel

1° Arbitre Blessé :

Le remplacement s'effectuera par l'assistant ayant le grade le plus élevé au jour du match ou celui ayant évolué au plus haut niveau en Ligue ou en District, en cas de catégorie identique.

Qui prend la place de l'arbitre ?

1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
2. Un arbitre assistant officiel désigné
3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
4. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 4 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence.

2° Arbitre Assistant Blessé :

1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
2. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 3 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est validée médicalement. A défaut, tirage au sort pour désigner un bénévole licencié des clubs en présence (avec certificat médical).

Rencontre « solo »

En cas de blessure ou d'incapacité de terminer la rencontre, vous devez OBLIGATOIREMENT transmettre le mot de passe FMI à la personne qui vous remplace afin que cette dernière puisse clôturer la FMI.

Qui prend la place de l'assistant ?

1. Un arbitre officiel neutre présent dans le stade.
2. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club recevant à jour médicalement (District)
3. Un arbitre auxiliaire (ou prioritaire) du club visiteur à jour médicalement (District)

En cas d'absence dans le stade, des 3 personnes précitées dans l'ordre prioritaire, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à l'une des 2 personnes licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est validée.

Arbitres Assistants bénévoles

Pour les rencontres de Ligue **et de district**, l'arbitre ou l'arbitre assistant bénévole n'a pas d'obligation de présenter un certificat médical d'aptitude (assurance licence couvre le risque médical).

Règlement en district

Les arbitres assistants, même bénévoles, ne changent pas de position pendant la durée de la rencontre avec comme principe :

Les assistants prennent leur ATTAQUE en première période

En cas de blessure de l'Arbitre suivi de celle de l'Assistant 1, le second Assistant remplace ceux-ci au centre, même s'il (elle) a le titre d'Arbitre Assistant Spécifique, sauf s'il est mineur.

Assistants présents	Remplacé par
1 central et 1 A.A. spécifique	Le central
Deux arbitres centraux	Le central le plus gradé Ou si même niveau, le plus ancien dans la catégorie
2 A.A. spécifique	Le dernier ayant évolué au centre
Un AA et un JAD n'officiant pas au centre en Senior	L'arbitre assistant
Un JAL ou candidat JAL et un A.A. spécifique	Le JAL ou Candidat JAL si majeur
Un JAL ou Candidat JAL et un JAD	Le JAL ou Candidat JAL
Un AA spécifique et un JAD officiant au centre en Senior	Le JAD

Commission Départementale de l'Arbitrage

DESIGNATIONS 2025/2026

[illegible]

INDEMNITE DE REPRESENTATION 2025/2026

Compétitions LIGUE SENIORS	Arbitre	Assistant	Règlement
Régional 1	59,50 €	46,00 €	Ligue
Régional 2	56,50 €	44,00 €	Ligue
Régional 3	52,00 €	41,50 €	Ligue
Compétitions DISTRICT SENIORS	Arbitre	Assistant	Règlement
District 1	42,00 €	32,00 €	District
District 2	39,00 €	30,00 €	District
District 3	35,00 €	27,00 €	District
District 4	32,00 €	25,00 €	Club recevant
District 5 – District 6 – District 7	30,00 €	22,00 €	Club recevant
Coupe de District	Indemnité de l'équipe hiérarchiquement supérieure		Club recevant

Compétitions JEUNES	Arbitre	Assistant	Règlement
Ligue U18 Régional 1 / U18 Régional 2	31,00 €	23,00 €	Ligue
Ligue U17 Régional 1 / U17 Régional 2	30,00 €	22,50 €	Ligue
Ligue U16 Régional 1 / U16 Régional 2	30,00 €	22,50 €	Ligue
Ligue U15 Régional 1 / U15 Régional 2	29,00 €	22,00 €	Club recevant
Ligue U14	27,00 €	20,00 €	Club recevant
District U19	27,00 €	20,00 €	Club recevant
District U17	26,00 €	20,00 €	Club recevant
District U16	25,00 €	19,00 €	Club recevant
District U15 / U14	23,00 €	18,00 €	Club recevant
District Foot animation	19,00 €	13,00 €	Club recevant

Compétitions FEMININES	Arbitre	Assistant	Règlement
SENIOR Régional 1	38,00 €	28,00 €	Ligue
SENIOR Régional 2	32,00 €	22,00 €	Ligue
SENIOR Inter District à 11	28,00 €	22,00 €	Club recevant
SENIOR District/Départementale à 8	25,00 €	20,00 €	Club recevant
U19/U18 Féminines Ligue	31,00 €	23,00 €	Club recevant
U17/U16 Féminines Ligue	30,00 €	22,50 €	Club recevant
JEUNES à 11 Autres divisions	25,00 €	19,00 €	Club recevant
JEUNES à 9 ou à 8 ou à 7 Autres	20,00 €	16,00 €	Club recevant

Commission Départementale de l'Arbitrage

COUPE (gestion Ligue)	Arbitre	Assistant	Règlement
Coupe de France 1 ^e Tour	41,50 €	26,00 €	Club recevant
Coupe de France 2 ^e Tour	43,00 €	32,00 €	Club recevant
Coupe de France 3 ^e Tour	50,00 €	39,50 €	Club recevant
Coupe de France 4 ^e Tour	50,50 €	39,50 €	Club recevant
Coupe Gambardella - Niveau Ligue	30,50 €	22,00 €	Club recevant
Coupe de la Ligue SENIOR 1 ^{er} Phase	44,50 €	37,00 €	Club recevant
Coupe de la Ligue U18	31,00 €	23,00 €	Club recevant
Coupe de la Ligue U17	30,00 €	22,50 €	Club recevant
Coupe de la Ligue U16	29,00 €	22,00 €	Club recevant
Coupe de la Ligue U15	28,00 €	20,00 €	Club recevant
Coupe de la Ligue U14	27,00 €	20,00 €	Club recevant

Indemnité nocturne match débutant après 19 heures la semaine hors fériés	
Rencontre en Ligue	10,00 €
Rencontre de championnat « herbe » en district	8,00 €

Par conséquent pas d'indemnité pour les rencontres de Coupe de district et pour les rencontres Futsal

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les distances sont calculées selon le site internet des désignations.

Rencontres avec paiement par le club : Indemnité kilométrique est : **0,80 €** (district – tableau ci-dessous)

(0,82 € sur les rencontres de Ligue) du kilomètre Aller – Indiquer le kilométrage de votre désignation (si papier) / Arrondi à l'Euro le plus proche

0	- €	13	10,00 €	26	21,00 €	39	31,00 €	52	42,00 €
1	1,00 €	14	11,00 €	27	22,00 €	40	32,00 €	53	42,00 €
2	2,00 €	15	12,00 €	28	22,00 €	41	33,00 €	54	43,00 €
3	2,00 €	16	13,00 €	29	23,00 €	42	34,00 €	55	44,00 €
4	3,00 €	17	14,00 €	30	24,00 €	43	34,00 €	56	45,00 €
5	4,00 €	18	14,00 €	31	25,00 €	44	35,00 €	57	46,00 €
6	5,00 €	19	15,00 €	32	26,00 €	45	36,00 €	58	46,00 €
7	6,00 €	20	16,00 €	33	26,00 €	46	37,00 €	59	47,00 €
8	6,00 €	21	17,00 €	34	27,00 €	47	38,00 €	60	48,00 €
9	7,00 €	22	18,00 €	35	28,00 €	48	38,00 €	61	49,00 €
10	8,00 €	23	18,00 €	36	29,00 €	49	39,00 €	62	50,00 €
11	9,00 €	24	19,00 €	37	30,00 €	50	40,00 €	63	50,00 €
12	10,00 €	25	20,00 €	38	30,00 €	51	41,00 €	64	51,00 €

CONSIGNES 2025/2026

Autour de la Désignation

2.1 Gestion des Absences et des Désistements :

Les pointages seront effectués en milieu de semaine par le personnel du DCO. Dans la foulée, le désignateur concerné contactera par mail l'arbitre absent.

Une réponse sera demandée par écrit **dans les 48 heures** ;

La Commission étudiera celle-ci et établira chaque lundi soir un procès-verbal. Ce dernier, recensant les diverses absences et les sanctions s'y rapportant, sera publié sur le site internet du district. Un courriel de la CDA vous sera adressé ainsi qu'à votre club vous indiquant la « sanction » prise en fonction du barème disciplinaire établi dans le Règlement Intérieur commun.

Sans réponse à notre demande d'explication, vous serez convoqué devant la CDA, pour explication, et, vous serez déconvoqué à titre conservatoire.

Les Désistements vont faire l'objet d'un suivi particulier... les récidivistes seront convoqués devant la C.D.A. pour explication.

2.2 Rythme des désignations

Sauf cas particuliers (coupe) et modifications de dernières heures, et en fonction de votre sérieux, les désignations sont considérées comme définitives le samedi de la semaine S-1 précédant la rencontre (sauf Coupe et les rencontres Jeunes).

Le mardi matin, si vous n'avez pas de désignation et que vous n'avez pas demandé d'indisponibilité, il s'agit peut-être d'un oubli de la part des désignateurs ; vous pouvez envoyer un mail à ceux-ci.

2.3 Remise GENERALE – Remise PARTIELLE – Remise tardive

En cas de remise générale, vous ne pouvez arbitrer que des rencontres ayant fait l'objet d'une information auprès du district et après accord de votre responsable de secteur de la Commission des Arbitres et sur un terrain SYNTHETIQUE (voire stabilisé). Toute rencontre sur herbe est prohibée.

Depuis l'AG du district de DESVRES en automne 2010, les clubs ont la possibilité de « remettre les rencontres » jusque 4 heures avant le coup d'envoi en respectant une procédure précise. **Dans ce cas, seul un appel du membre de Permanence de la CDA ou Dominique HARY, vous autorise à ne pas vous rendre à la rencontre.**

L'information apparaîtra sur l'espace Désignation (disparition du match) et sur le site du District. En cas de message et de déplacement de votre part, celui-ci sera à vos frais.

En aucun cas, un membre d'un club ne peut vous « ordonner » de ne pas vous déplacer.

Si vous rencontrez un arrêté municipal de « dernière minute » ou non déclaré, vous avez l'obligation d'aller voir le terrain (quand c'est possible) et de prendre vos responsabilités. En aucun cas, vous ne faites jouer.

Dans votre rapport, il sera attendu un avis sur l'état du terrain et sa praticabilité.

3 – Rapports d'arbitrage

3.1 Compétitions Ligue Jeunes, Seniors, Futsal R1 R2 R3 + Coupe de France / Ligue

En cas de nécessité (exclusion, incident, réserve technique, débordement, ...), vous pouvez utiliser deux supports :

- soit le rapport en ligne de la rubrique téléchargement et adresser un rapport concernant les faits, plus une copie de la F.M.I., à discipline@lfhf.fff.fr et cra-discipline@lfhf.fff.fr
- soit utiliser le rapport dans votre espace désignation, ne pas oublier de VALIDER et de transmettre la copie à cra-discipline@lfhf.fff.fr (Mr Jean Marie PATIN – Représentant de la CRA en Cion de discipline)

Commission Départementale de l'Arbitrage

Date (AA.MM.JJ) - Catégorie - Division – Recevante Visiteuse Nom arbitre Prénom (Initiale)

Exemple : 25.09.08 Senior R3 LILLE ARRAS LANNOY S.

25.09.08 Jeunes 17R2 LILLE ARRAS ANSEL A.

Il n'y a plus de vérification au préalable

3.2 Compétitions District... D1 à D7 + coupes de district Toutes catégories

Le rapport informatique sur votre espace MYFFF est OBLIGATOIRE : gain de temps très utile pour le traitement des dossiers par la Commission de Discipline notamment en cas de « jour férié » et de « pont » **ET se doit d'être transmis au plus tard le mardi 20 heures.**

Pour cela, pensez à prendre les informations. La FMI a parfois des « loupés »

Tout manquement affectera votre note de sérieux.

En cas de doute sur la rédaction du rapport (toutes compétitions), prendre contact **UNIQUEMENT** avec Claude DELOUX, Représentant à la Commission de Discipline, pour valider le rapport avant l'envoi.

Suivant la teneur du rapport et la gravité des incidents relatés, il vous est demandé d'informer **immédiatement le Président de C.D.A.C.O. (mail de préférence).**

NB : PENSEZ à sauvegarder une copie de votre rapport PDF.

Le rapport ne doit concerner que des faits graves (multiples exclusions, arrêt prématuré de la rencontre, débordements, envahissements du terrain, réserve technique, ...) et non pas des simples faits de discipline.

Le rapport papier doit demeurer l'exception.

Aucune photo de rapport ne doit être envoyée.

4 – Blessure / Maladie

En cas de blessure ou de maladie contractée avant la rencontre, vous devez rentrer immédiatement en contact avec le responsable des désignations (ou appeler la Permanence de la CDA à compter du **vendredi 20 h**) pour l'avertir de votre impossibilité d'assurer la désignation. Envoyer ensuite le certificat médical justifiant cet empêchement et mentionnant la raison de l'arrêt et la durée de l'indisponibilité aux Responsables des Désignations (Jeunes ou Seniors).

Si votre club d'appartenance est en ligue, envoyer une copie Patrick QUENIART, représentant de la Côte d'Opale au sein de la Commission du Statut de l'Arbitrage pour le suivi régional. Les CM envoyés plus de huit jours après la date ne sont pas pris en compte (décision de la Ligue et des 7 districts).

NB : en cas de blessure en cours de match, vous devez entrer le plus rapidement possible en contact avec **les responsables** des désignations tout en respectant le procédé décrit précédemment.

Pour toute blessure ou maladie de plus d'un (1) mois, vous ne serez plus désigné jusqu'à réception de votre certificat de reprise. Le désignateur concerné vous contactera quelques jours avant la fin de l'arrêt pour connaître l'évolution et l'aménagement de votre désignation. Vous serez contacté également par Claude AGNES en charge de la gestion des blessures et du suivi psychologique des arbitres : n'hésitez pas à utiliser son écoute et son expertise.

5 – Absence / Retard / Match non joué ou arrêté

Vous devez entrer en contact avec **la permanence** en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés en se rendant à la rencontre, d'arrivée trop tardive (match débuté en votre absence), de rencontre arrêtée (quelle qu'en soit la raison) et des cas que vous jugerez nécessaires mais pertinents. **Dans tous ces cas, un rapport doit être envoyé au Président qui transmettra à qui de droit.**

6 – Relations avec la C.D.A.

6.1 Système de communication

Chaque arbitre est doté d'un accès internet pour la consultation de ses désignations.

Commission Départementale de l'Arbitrage

Il est demandé à chaque arbitre d'avoir une adresse mail pour communiquer avec la commission, consultable au moins une fois le vendredi soir.

En cas d'absence de cette adresse électronique ; la Commission se réserve le droit de communiquer par l'intermédiaire de vos clubs (adresse mail sécurisée). Cette saison, comme les saisons passées, les transmissions d'information seront réalisées par mail (envoi de questionnaire, note d'information, invitation stage...) ...merci d'être attentif à votre boîte mail personnelle ou auprès de celle de votre club!

Les mises à disposition de vos questionnaires, corrigés, convocations, ... font l'objet d'un message dans l'espace messagerie de votre accès sécurisé, sur votre boîte mail et l'adresse mail du club.

En cas de non-réception, il vous est toujours possible de consulter les informations sur le site du district – rubrique ARBITRAGE.

En outre, afin de suivre le nombre de vos matches, la Commission met en ligne, à disposition de tous (arbitres, clubs,...), l'état de vos désignations à date fixe : 31 octobre, 31 décembre, 15 mars, 30 avril et 1^{er} juin. Merci de noter cette information et en informer votre club.

Vos désignations correspondent au nombre en dessous de votre nom.

6.2 Principales coordonnées

Adresse postale :

District Côte d'Opale

3, avenue de Beaupré

62250 MARQUISE

Fax général : 03 21 36 82 20

Tél : 03 21 46 98 98

Mail : cdufour@cotedopale.fff.fr

Ligue des Hauts de France de Football

47, avenue du Pont de Bois - CS 20363

59666 VILLENEUVE D'ASCQ

Fax général : 03 59 08 59 63

Tél : 03 59 08 59 62

6.3 Changement de coordonnées *hors bancaires*.

*En cas de changement de coordonnées (postale, portable, mail), il est impératif de communiquer celui-ci au **Secrétaire Général de la CDA** (Freddy PLAYE).*

Il y a trop de changements de portable, mail ou d'adresse non connus de la Commission et entraînant une perte de temps pour tous.

Dès connaissance d'une mauvaise coordonnée, vos désignations seront suspendues, et, votre club fera l'objet d'une information via le P.V. hebdomadaire.

6.4 Changement de coordonnées bancaires

*En cas de changement de coordonnées bancaires, il est impératif de communiquer celui-ci au **trésorier du district : Patrick QUENIART** par mail de préférence, au format PDF également.*

Ce dernier transfèrera vos coordonnées aux services de la Ligue également.

7 – Relations avec les autres Commissions

Convocation devant la Commission d'Appel, de Discipline ou d'Ethique

*Votre présence est **importante**...faites votre maximum pour vous y rendre ou tout au moins vous excuser. En cas d'absence excusée, un justificatif sera systématiquement demandé.*

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire assister devant ces commissions – contact : Francis FRAMMERY, votre représentant élu des Arbitres au 06.87.54.24.20, fframmary@cotedopale.fff.fr et, prévenir la Commission de sa présence.

Présence d'un délégué

En Coupe de France ou sur certaines rencontres, un délégué peut être désigné. Celui-ci doit se présenter à vous et réciproquement.

Il n'est en aucun cas là pour se substituer à votre mission mais pour vous épauler.

Quelques Rappels Administratifs

1° Réserves Administratives

☒ **En aucun cas, l'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve administrative.** Si celle-ci n'est pas déposée avant la rencontre, il précisera sur la feuille de match (FMI ou papier) à quel moment cela a été fait.

☒ **Lorsqu'il s'agit d'une réserve portant sur la validité de la licence (suspicion de fausse identité, etc...), l'arbitre est tenu de saisir le listing fourni et de l'envoyer dès le lendemain du match, directement au District (Ligue en cas de compétition de Ligue), accompagné d'un rapport adressé à la Direction Administrative.**

L'arbitre est dans l'obligation de demander aux deux capitaines de signer la feuille, la réserve, ou le responsable d'équipe majeur pour les jeunes (**jusque U19 inclus si capitaine mineur**). Si l'un d'entre eux refuse de signer, l'arbitre le mentionnera sur la feuille d'arbitrage ainsi que dans son rapport. Il signera également cette réserve.

2° Réserves Techniques

☒ **En aucun cas, l'arbitre ne peut s'opposer au dépôt d'une réserve technique.** Merci d'appliquer scrupuleusement les consignes du livre « Le Football et ses règles ».

☒ **Un rapport complémentaire doit être transmis au District. Afin que la C.D.A. ait connaissance rapidement de cette réserve, une copie doit être adressée en même temps au Président de la C.D.A.C.O. Merci d'utiliser le rapport adéquat téléchargeable sur votre espace désignations.**

ATTENTION : Une réserve (Administrative ou Technique) peut être annulée par le capitaine majeur ou le dirigeant majeur du club plaignant à la fin de la rencontre. Dans ce cas, bien le noter, sur la feuille de match papier ou informatique rubrique 'observations d'après match', l'annulation de la réserve à indication du moment et de la personne annulant celle-ci ; faire signer l'annulation par les capitaines majeurs et/ou dirigeants majeurs et signer l'observation.

PROCEDURE POUR LES PIECES D'IDENTITE

Pour pouvoir participer à une rencontre, tout joueur doit présenter sous format dématérialisé sa licence de la saison en cours au moyen de l'application Foot compagnon (via smartphone) ou du listing édité par le club (avec photo des joueurs)

À défaut de présentation par un de ces 2 moyens, uniquement lors d'une feuille de match papier, il pourra participer s'il présente IMPÉRATIVEMENT sous format papier les 2 documents suivants :

- *Une autorisation médicale (voir explications ci-dessous)*
- *Une pièce d'identité comportant OBLIGATOIREMENT une photo (voir procédure ci-dessous)*

AUTORISATION MÉDICALE

*Pour pouvoir jouer avec une pièce d'identité, le joueur doit fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du football** (doit comporter : NOM du médecin, date de l'examen, signature et tampon du médecin)*

Si des réserves sont déposées sur l'autorisation médicale, l'arbitre doit saisir le document et le retourner à l'organisme responsable de la compétition.

PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

SI PIÈCE D'IDENTITÉ OFFICIELLE :

Les pièces d'identité officielles sont les suivantes :

Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de conduire, Carte de séjour ou carte de résident en France, Permis de chasse, Carte professionnelle délivrée par la préfecture ou un ministère (carte de police, militaire...)

Une fois l'appel effectué dans les vestiaires par le capitaine adverse (ou dirigeant responsable en jeunes), rendre en main propre la pièce d'identité officielle au joueur. Il est INTERDIT de confisquer une pièce d'identité officielle.

SI PIÈCE D'IDENTITÉ NON OFFICIELLE :

Une pièce d'identité non officielle peut être :

☐ une carte délivrée par un organisme public ou privé comportant OBLIGATOIREMENT une photo incluse dans le document ((exemple de cartes : étudiant/lycéen, transport/SNCF..., vitale (avec photo du joueur), le livret de famille n'est pas valable (pas de photo incluse) une photocopie de pièce d'identité officielle avec photo reconnaissable))

Procédure spéciale à effectuer :

- *Faire venir, avant l'appel des joueurs, le joueur concerné par une pièce d'identité non officielle et son capitaine (ou dirigeant)*
- *L'informer que si des réserves sont posées sur lui, vous serez dans l'obligation de confisquer sa pièce d'identité*
- *S'il ne peut vous la laisser dans le cas de réserve : signifier qu'il ne peut pas participer au match, l'enlever de la composition d'équipe, et lui rendre sa pièce*
- *S'il peut vous la laisser dans le cas de réserve : le joueur peut jouer*
 - Si des réserves ont été déposées : conserver la pièce d'identité non officielle et l'envoyer dans les 24 heures à l'organisme responsable de la compétition*
 - ☐ *S'il n'y a pas eu de réserves déposées contre lui : lui rendre en main propre la pièce d'identité non officielle après avoir clôturer la feuille de match*

REGLEMENT PARTICULIER LIGUE PAR RAPPORT AU DISTRICT

	Compétition de la Ligue (Régionale)	Compétition gérée par le District Côte d'Opale (Départementale ...)
Club changeant en cas de couleur identique	Club visiteur	Club recevant (art. 105 des R.G. du district)
Numérotation	1 à 11 + 12 13 14	Libre
Rapport suite à une exclusion	Rapport obligatoire sur la FMI ou sur la FMP	Rapport facultatif sur la FMI ou sur la FMP
Assistant bénévole	Non exigence d'une attestation médicale	Non exigence d'une attestation médicale

Légende :

FMI : Feuille de Match Informatique

FMP : Feuille de Match Papier

RG : Règlements Généraux

Pratiques masculines herbe dans notre District

Appellation compétitions	U13	U14	U15	U16	U17	U19	Senior
Mixité	oui	oui	oui	non	non	non	non
Licenciés concernés	U12-U13- U12F-U13F	U14-U14F	U14-U15- U14F-U15F	U15-U16	U16/U17	U18-U19	U19, U20, senior, senior vétérans
Egalement autorisés	U11-U11F* dans la limite de trois sur la feuille de match U14F sans limite de nombre	U13- U13F* sans limite de nombre. U12 (F) dans la limite de trois sur la feuille de match. U15F sans limite de nombre	U13-U13F* dans la limite de trois sur la feuille de match.	U14* sans limite de nombre si pas d'équipe U15 dans le club	U15* sans limite de nombre si pas d'équipe U16 dans le club	U17* sans limite de nombre si pas d'équipe U17 dans le club	U18* sans limite de nombre U17** sans limite de nombre
Pratiques	8x8	11x11	11x11 dérogation 8x8	11x11	11x11	11x11	11x11
Aire de jeu	½ terrain	terrain	11x11 ½ terrain (8x8)	terrain	terrain	terrain	terrain
But	6mx2m	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m (11x11) 6mx2m (8x8)	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m	7,32mx2,44m
Temps de jeu	2x30 minutes	2x40 minutes	2x40 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes	2x45 minutes

* : si autorisé médicalement à jouer en catégorie supérieure

** : si autorisé médicalement à jouer en senior suite à une visite avec un médecin fédéral et surclassement validé par la Ligue.

Pratiques féminines sur herbe

Appellation compétitions	Coupe de France	Sénior D1 / D2	Sénior R1 R2	Sénior District D1 D2	U19 à 11	Sénior à 8	U19 à 7
Gestion de la compétition	Ligue ➤ 4°Tour	FFF	Ligue	District	Ligue	District	Ligue
Pratiques	11x11					8x8	7x7
Minimum autorisé	8					6	6
Remplaçantes sur feuille	3	5	3	3	3	3	3
Remplacements autorisés*	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR	3 RR
Aire de jeu	Terrain					Terrain à effectif réduit	
Temps de jeu	2x45				2x45	2x45	2x45
Ballons	N°5					N°5	

CONTACTS PAR MOTS CLES

MOTIF	PERSONNE À CONTACTER
ABSENCE DE RAPPORT DISCIPLINAIRE SOUS 48 HEURES	Claude DELOUX
ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARBITRES	Francis FRAMMERY
ACCOMPAGNEMENT DEVANT UNE COMMISSION	Francis FRAMMERY
ADRESSE – CHANGEMENT	Patrick QUENIART
AGRESSION	Yann AUGÉ
BLESSURE – INFORMATION ET ENVOI DU CERTIFICAT MÉDICAL	Patrick BAILLEUL – Gauthier SAUVAGE
CERTIFICAT MÉDICAL – ARRÊT	Patrick BAILLEUL
CERTIFICAT MÉDICAL – ARRÊT (SI FUTSAL)	Claude DELOUX
CERTIFICAT MÉDICAL – ARRÊT JEUNE	Gauthier SAUVAGE et Patrick BAILLEUL
CERTIFICAT MÉDICAL – REPRISE SENIOR	Patrick BAILLEUL
CERTIFICAT MÉDICAL – REPRISE JEUNE	Gauthier SAUVAGE et Patrick BAILLEUL
CHANGEMENT DE FILIÈRE	Yann AUGÉ et Patrick QUENIART
CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION D'APPEL – PRÉSENCE OU ABSENCE	Patrick BAILLEUL
CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION DE DISCIPLINE – PRÉSENCE OU ABSENCE	Claude DELOUX
CONVOCATION STAGE, SÉMINAIRE, TEST, ...	Laurent COTE
DEMANDE D'EXPLICATION SUITE À UNE ABSENCE SUR UNE RENCONTRE FUTSAL	Claude DELOUX
DEMANDE D'EXPLICATION SUITE À UNE ABSENCE SUR UNE RENCONTRE JEUNE	Gauthier SAUVAGE
DEMANDE EXPLICATION SUITE À UNE ABSENCE SUR UNE RENCONTRE SENIOR	Patrick BAILLEUL

DISCIPLINE – INCIVILITÉS GRAVES	Yann AUGE
DISCIPLINE : AIDE AU RAPPORT	Claude DELOUX
DOSSIERS MÉDICAUX	Claude AGNES
INDISPONIBILITÉ FUTSAL	Claude DELOUX
INDISPONIBILITÉ JEUNE	Gauthier SAUVAGE et Patrick BAILLEUL
INDISPONIBILITÉ SENIOR	Patrick BAILLEUL
MAIL – CHANGEMENT	Patrick QUENIART
MALADIE – INFORMATION ET ENVOI CERTIFICAT MÉDICAL	Patrick BAILLEUL – Gauthier SAUVAGE
MYFFF	Gauthier SAUVAGE
OBSERVATION ARBITRE – RAPPORT, ...	Yann AUGE
OBSERVATION ASSISTANT – RAPPORT, ...	Patrick QUENIART
R.I.B. NOUVEAU OU CHANGEMENT	Patrick QUENIART
TECHNIQUE RÉSERVE	Yann AUGE
TÉLÉPHONE – CHANGEMENT	Patrick QUENIART

Les contacts Clés !

Yann AUGE

Président

☐ : 06.32.41.01.38 - Mail : yauge@cotedopale.fff.fr

Pierre DESFACHELLES

Vice-Président

☎ 03.21.83.29.09 – ☐ : 06.74.19.62.77 - Mail : pierre.desfachelles@orange.fr

Patrick QUENIART

Secrétaire Général

☐ : 06.64.49.47.97 - Mail : pqueniart@cotedopale.fff.fr

Laurent COTE

Secrétaire Technique

06.80.12.35.33 - Mail : lcote@cotedopale.fff.fr

Technique-cda@cotedopale.fff.fr

Patrick BAILLEUL

Désignations SENIORS

☐ : 06.45.19.90.85 - Mail : pbailleul@cotedopale.fff.fr

Gauthier SAUVAGE

Désignations JEUNES

: 06.64.10.09.06 - Mail : gsauvage@cotedopale.fff.fr

Francis FRAMMERY

Représentant élu des Arbitres/Recrutement/Accompagnement

☐ : 06.87.54.24.20 - Mail : frammary.francis@wanadoo.fr

La commission est à votre écoute pour tous les problèmes rencontrés !

Désistements

A partir du VENDREDI 20 heures, vous devez contacter la PERMANENCE de la CDA au 06.95.54.24.17 (Pas de SMS)